

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Février 2024

Présidence de Monsieur Benoît PAYAN, Maire de Marseille.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 95 membres.

24/0013/VAT

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ECONOMIE TOURISME
EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - SERVICE FILIERE FONCIER RAYONNEMENT
- Attribution de subventions à diverses associations dans le cadre du développement des
Industries Culturelles et Créative - Approbation des conventions.**

23-40608-DETECES

- 0 -

Monsieur le Maire sur la proposition conjointe de Monsieur l'Adjoint en charge du dynamisme économique, de l'emploi et du tourisme durable et de Monsieur l'Adjoint en charge de la culture pour toutes et tous, de la création, du patrimoine culturel et du cinéma soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Les industries culturelles et créatives sont une des filières d'excellence du territoire Marseillais. Dans le cadre de sa feuille de route économique 2023-2030 « Marseille accélère, pour une capitale économique créatrice d'emplois », elle souhaite ainsi attribuer des subventions à diverses associations œuvrant pour leur développement.

1/ L'Association des Auteurs et Autrices de la Région Sud-Est - (00011402).

Budget prévisionnel de l'action	47 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	6 000 Euros

Installée à Marseille depuis sa création en 2001, l'association contribue notamment à professionnaliser et ancrer les talents, en région et sur Marseille en particulier. En 2024, l'AARSE souhaite poursuivre l'organisation de rencontres professionnelles, la participation à la fête du court-métrage du festival « Vrai de Vrai » pour favoriser la diffusion des œuvres et la présence des auteurs dans l'espace public, ainsi que ses actions de communication (newsletter, site internet,...).

Par ailleurs, l'association propose d'enrichir son plan d'action de nouvelles initiatives structurantes pour la profession. Elle travaille à la création d'une maison des auteurs et autrices à Marseille : la Turbine des Écritures. Elle souhaite également accompagner à la professionnalisation des auteurs et autrices grâce à du tutorat et des échanges de savoir (table-rondes ouvertes au grand public).

L'association a fonctionné jusque-là grâce au bénévolat actif de ses membres. Face à la hausse du nombre d'adhésions – 130 (x3 en 2 ans) – et dans un contexte en pleine mutation (Marseille en Grand, France 2030, Pôle ICC dont la Ville est cheffe de file...), l'AARSE doit monter en puissance en se dotant de moyens qui lui permettront de promouvoir et défendre la place des Auteurs et Réalisateurs

sans lesquels aucune œuvre n'existe. Ils sont le premier maillon de la filière cinématographique et audiovisuelle, ainsi des acteurs économiques essentiels des industries culturelles et créatives.

2/ L'Association Régionale des Techniciens du Sud-Est (00011432)

Budget prévisionnel 2024 de l'action	130 200 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	5 000 Euros

Créée en 2002, domiciliée à Marseille, l'Association Régionale des Techniciens du Sud-Est fédère plus de 1000 adhérents (50% à Marseille), représentant des dizaines de métiers de tous les secteurs nécessaires à la fabrication d'un film : Production – Réalisation – Régie - Mise en scène – Image – Son – Décor – Costume – Maquillage – Coiffure – Électricité – Machinerie - Post production... Elle met en lumière l'excellence professionnelle des ressources locales, participe activement à la promotion du territoire pour l'accueil des tournages, dialogue en étant force de proposition avec les acteurs publics et privés impliqués dans la filière, permet la transmission des bonnes pratiques et l'inclusion de nouvelles recrues, s'engage pour la mise en œuvre de la transition écologique, accompagne les évolutions rapides des métiers par des propositions régulières de rencontres et de formations, et joue ainsi un rôle moteur pour la bonne croissance de la filière cinéma et audiovisuel. L'ARTS connaît une forte croissance des adhésions : +60% entre 2022 et 2023. Face à cette puissante accélération de l'activité et de la demande, l'ARTS s'est structurée et professionnalisée : refonte du site internet, recrutement d'une secrétaire générale, gestion de la base logistique, aide au recrutement d'équipes locales dans le cadre de projets portés par des productions parisiennes ou internationales etc.

En 2024, l'ARTS souhaite poursuivre et intensifier ses actions en faveur de la filière et de la création locale via notamment la création d'une plateforme de recrutement offrant un service à double entrée, s'adressant aux sociétés de productions, aux professionnels et nouveaux entrants, ainsi qu'aux écoles pour des stages. L'association a également pour projet la mise en place de tutorat/mentorat pour les jeunes inexpérimentés. ARTS est en position de jouer un rôle majeur pour renforcer l'employabilité des jeunes et de nouveaux entrants dans les professions de la filière à Marseille. Regroupant l'ensemble des métiers techniques de la filière, l'ARTS est un maillon essentiel pour continuer à consolider l'émergence de productions et de créations locales.

3/ L'Association des Producteurs associés de la région Sud (00011404).

Budget prévisionnel 2024 de l'action	61 700 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	8 000 Euros

L'association créée en 1997, dont le siège est à Marseille, regroupe des productrices et des producteurs d'œuvres audiovisuelles, cinématographiques et/ou nouveaux médias en animation, fiction et documentaire : 54 adhérents majoritairement implantés à Marseille. Tous ont pour activité la production déléguée, autrement dit, le développement et la fabrication de films dont ils ont les droits à long terme. L'association représente les intérêts de la profession, favorise les rencontres entre pairs tout en proposant des formations adaptées aux besoins de ses membres.

Avec une hausse de 30% des adhésions depuis 2021, son objectif est de pouvoir à court terme multiplier les événements et les rencontres tout en renforçant l'accompagnement spécifique des sociétés adhérentes afin de renforcer la filière et progresser dans la décentralisation des compétences notamment en fiction TV et cinéma.

4/ L'association MediaClub Méditerranée (00011429)

Budget prévisionnel 2024 de l'action	39 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	15 000 Euros

Créée en 2003 à Paris, le médiaClub est la plus importante association de professionnels de l'Audiovisuel qui regroupe une communauté de plus de 8.500 membres et invités dans les différents secteurs des médias que sont la télévision, le cinéma, le web. Le médiaClub, par la connaissance de ses membres, a mis en place des outils (annuaire, service des rendez-vous personnalisés entre membres, etc.) qui lui permettent d'être l'entité associative la plus active du secteur. Entre autres activités, l'association organise depuis plus de 10 ans un événement majeur de l'audiovisuel français articulé autour de masterclass et d'ateliers, TV 3.0 (www.tv3-0.com). L'événement mobilise des intervenants de haut vol et permet de réunir une centaine de professionnels pendant deux jours, de créer du lien et des opportunités de partenariats, notamment avec les diffuseurs. L'événement a vocation à s'inscrire durablement dans le paysage marseillais comme un temps fort de la filière audiovisuelle.

Conscient du potentiel de notre territoire et de l'effervescence de l'écosystème de l'audiovisuel marseillais, le médiaClub a souhaité créer une antenne à Marseille : le médiaClub Méditerranée. Le médiaClub Méditerranée se destine à animer et structurer un réseau de professionnels réunissant l'ensemble des métiers et des talents investis dans l'audiovisuel à Marseille. Adossé à un modèle économique solide et une équipe de professionnels qualifiés, le médiaClub Méditerranée jouera un rôle stratégique pour accélérer le « faire filière », accompagner la montée en compétences des professionnels de l'audiovisuel et assurer le rayonnement de la profession à l'échelle nationale et internationale.

5/ L'association Cartoon (00011457)

Budget prévisionnel 2024 de l'action	275 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	33 300 Euros

La Ville de Marseille met en place des initiatives afin de développer le secteur de l'animation et des jeux vidéos actuellement en plein essor. A ce titre, la Ville soutient aux côtés de la Métropole Aix-Marseille Provence et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur l'association « Cartoon » dans un partenariat de trois ans. Il s'agit ici de soutenir la troisième édition du « CartoonNext », cet événement international qui se déroule sur quatre jours et participe ainsi à la structuration de la filière locale et régionale.

CartoonNext mêle séminaires et conférences menés par des experts internationaux et sessions de présentation de projets sur l'animation et le transmédia. Il implique les professionnels du territoire et leur permet de rayonner avec notamment, une journée de formation pour les étudiants en fin de cursus d'écoles d'animation du territoire et un « Focus Région Sud » durant 2 jours consacrés aux professionnels de la filière.

6/ L'association Latinissimo (00011375).

Budget prévisionnel 2024 de l'action	943 960 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	15 000 Euros

Babel XP est un salon professionnel adossé à un festival des musiques actuelles du monde. Cette place de marché unique en France et en Europe réunit pendant 3 jours 1 500 professionnels provenant de 47 pays et 4 continents, 92 structures exposantes, 12 pays et 4 continents. Cet événement fédérateur joue le rôle de catalyseur et d'accélérateur pour une filière musicale en pleine mutation. Son rayonnement international et notamment son ouverture au pourtour méditerranéen et à l'Afrique (32 groupes de musique en concert dont 31% issus du bassin méditerranéen) contribue à asseoir Marseille comme capitale euro-méditerranéenne des industries culturelles et créatives.

L'organisation de Babel Music XP à Marseille permet de faire bénéficier à l'ensemble des acteurs marseillais de la venue de professionnels internationaux pour développer leur activité. Accélérateur de carrière, développement de projets, actions de coopération, Babel Music XP est un événement structurant pour la filière et pour les acteurs locaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VUE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 23/0567/VAT DU 20
OCTOBRE 2023 APPROUVANT LA FEUILLE DE ROUTE ECONOMIQUE 2023 -
2030 DE LA VILLE DE MARSEILLE
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Sont attribuées des subventions pour un montant de 82 300 Euros (quatre-vingt-deux mille trois cents Euros) à des associations œuvrant dans le domaine de l'économie, au titre de l'année 2024, désignée ci-après :

Association	Intitulé de l'action	N° Dossier	Montant en Euros
AARSE	Associations des acteurs réalisateurs du Sud Est	00011402	6 000
ARTS	Programme d'action pour le développement de la filière cinéma et audiovisuel à Marseille	00011432	5 000
LPA	Ateliers et rencontres	00011404	8 000
MEDIACLUB	Renforcement et animation du réseau audiovisuel, média et tech régional	00011429	15 000
CARTOON	Association européenne du film d'animation	00011457	33 300
LATINISSIMO	Action Babel Music XP 2024	00011375	15 000

ARTICLE 2 Sont approuvées les conventions ci-annexées, conclues entre la Ville de Marseille et les associations énoncées ci-dessus.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ces conventions ou tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024 de la Direction de l'Economie, du Tourisme, de l'Emploi, du Commerce et de l'Enseignement Supérieur, code 01072, fonction 61.90, nature 65748.1, action 19900910.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU
DYNAMISME ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET
DU TOURISME DURABLE
Signé : Laurent LHARDIT**

**MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DE LA
CULTURE POUR TOUTES ET TOUS, DE LA
CRÉATION, DU PATRIMOINE CULTUREL ET
DU CINÉMA
Signé : Jean-Marc COPPOLA**

Le Conseiller rapporteur de la Commission VILLE ATTRACTIVE demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme
LE SECRETAIRE DE SEANCE**

Théo CHALLANDE NEVORET

LE MAIRE DE MARSEILLE

Benoît PAYAN